

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 OCTOBRE 2024

Présents : MM. AYMONIER BERMOND COLARD LECOMTE LORET RAVEL TAILLARD

Mmes BORNE JACQUEMAIN LAVAUX LELIEVRE OGOR

Excusés : BENOIT NOWAK NIZZI BORNAND

Absents : MM. BOUSQUET SKANA Mme OBERSON

Procurations : M. BENOIT à M. RAVEL, M. NOWAK à M. LORET, Mme BORNAND à Mme BORNE, Mme NIZZI à Mme JACQUEMAIN

Secrétaire : M. RAVEL

Convocations : 04/10/2024

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024

M. LECOMTE souligne que le problème de la barrière Chemin des Margots n'a pas été abordé. M. le Maire précise que le Conseil en reparlera dans cette séance.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DES STRUCTURES MULTI ACCUEIL LA SOURCE AUX OISEAUX ET LA MICRO CRECHE LA SOURIS VERTE

M. le Maire présentée au Conseil Municipal la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion des structures multi accueil La Source aux Oiseaux de Grandfontaine et la Micro crèche La Souris Verte de Montferrand-le-Château établie par Familles Rurales.

M. le Maire rappelle que la convention signée en 2018 entre les communes de Grandfontaine, Montferrand-le-Château et Osselle-Routelle arrive à échéance en 2024. Cette convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation des structures.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Octobre 2024.

Une réunion a eu lieu dernièrement avec les communes d'OSSELLE-ROUTELLE et MONTFERRAND-LE-CHATEAU. Un projet de projet de convention entre les communes de GRANDFONTAINE, OSSELLE-ROUTELLE, MONTFERRAND-LE-CHATEAU et THORAISE a été évoqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 15 voix pour, 1 abstention de renouveler la convention avec Familles Rurales et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

3 – PERSONNEL COMMUNAL

Mme JACQUEMAIN informe le Conseil Municipal que le contrat d'un adjoint technique aux espaces verts, bâtiments, voirie arrive à échéance le 3 Novembre 2024. M. le Maire précise que le travail est satisfaisant mais qu'il y a eu de la casse de matériel.

M. LECOMTE demande quel est le coût supporté par la commune au niveau des dégâts.

Mme JACQUEMAIN qu'un état financier des dégâts est en cours.

M. LORET signale que dans le privé, ce manque de conscience professionnelle et les difficultés de travail en équipe auraient fait l'objet d'un avertissement.

M. TAILLARD demande si le renouvellement de contrat est prévu pour 3 mois.

M. LECOMTE précise que les agents doivent être en binôme pendant la saison creuse.

M. le Maire rappelle que l'un des agents est pompier volontaire et peut être appelé à s'absenter.

Mme JACQUEMAIN souligne qu'un des agents souhaite continuer son emploi jusqu'à la retraite mais que son poste doit être aménagé en raison de problèmes de santé.

M. LECOMTE demande quelle est la rémunération de l'agent.

M. le Maire précise que l'intérim pour les agents communaux n'est pas possible.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide, par 16 voix pour, de reconduire le contrat à durée déterminée pour une période de trois mois pour une durée de 14/35^{ème} du 4/11/2024 au 2025.

4 - ETAT D'ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2025

M. RAVEL informe le Conseil Municipal que l'estimation établie par l'ONF s'élève à environ 720 m3/an alors que le plan de gestion établi par l'ONF prévoit 1050 m3/an.

Les lots d'affouage seront situés en partie dans le Bois du Crot et en partie dans le Grand Bois.

Une réunion a eu lieu avec M. GRAPPIN de l'ONF. M. RAVEL a souligné que l'affouage avait été compliqué l'année dernière en raison du choix de la parcelle retenue particulièrement hétérogène.

Dans les parcelles arrivées en fin de cycle et non plantées, le renouvellement naturel est luxuriant compte tenu de la météo.

15 % des pieds plantés par CIBEST ont été remplacés suite à un été trop sec mais les gelées printanières ont causé beaucoup de dégâts d'autant plus que la parcelle n'est pas propice aux plantations.

M. LECOMTE souligne qu'il reste des piles de bois non sorties.

ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2025

Parcelle	Type de coupe	Surface (ha)	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé
1 j	Eclaircie	5,97	0	100	100	Délivrance
3 af	Amélioration	2,16	0	80	80	Bois façonné bord de route
4 af	Amélioration	5,38	0	160	160	Bois façonné bord de route
6 r	Régénération secondaire	1,88	0	100	100	Bois façonné bord de route
7 r	Régénération secondaire	1,19	0	70	70	Bois façonné bord de route
15 p	Préparation	1,96	0	50	50	Bois façonné bord de route
16 af	Amélioration	4	0	160	160	Bois façonné bord de route
Volumes totaux				720	720	

Le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour, l'état d'assiette 2025 et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

5 – EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL – PHASE APD

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu dernièrement avec les différents intervenants. Le lot photovoltaïque est plus élevé car la puissance est plus importante. L'appel d'offres est donc en suspens.

Le projet de réservoir d'eau a été supprimé.

La subvention DETR n'a pas été retenue pour 2024, la demande sera renouvelée pour 2025.

M. LECOMTE rappelle le problème d'évacuation devant l'Espace P. Givernet, à prévoir lors des travaux de VRD.

M. le Maire précise que l'écoulement sera revu dans son ensemble.

M. TAILLARD demande le pourcentage de subvention possible. M. Le Maire estime à environ 40 %.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le tableau estimatif de la phase APD concernant l'extension de l'atelier communal établi par BLONDEAU INGENIERIE :

DESIGNATION DES LOTS	MONTANT HT
LOT 1 TERRASSEMENTS VRD	44 524,00 €
LOT 2 GROS ŒUVRE DEMOLITION	51 000,00 €
LOT 3 CHARPENTE BOIS RENFORCEMENTS	45 000,00 €
Lot 4 CHARPENTE METALLIQUE COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE	98 926,00 €
LOT 5 SERRURERIE	62 000,00 €
LOT 6 ELECTRICITE	10 500,00 €

LOT 7 VENTILATION	1 850,00 €
LOT 8 PHOTOVOLTAIQUE	28 000,00 €
TOTAL	341 800,00 €
TVA 20 %	68 360,00 €
TOTAL TTC	410 160,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, par 16 voix pour, le tableau estimatif – phase APD – établi par BLONDEAU INGENIERIE et autorise M. le Maire à signer les documents correspondants.

6 – CLECT

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 Septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibération de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette commission s'est réunie le 26 Septembre 2024, en vue de valider les charges définitives transférées suite aux transferts à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon, ainsi que de la compétence « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ». Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour les communes d'Avanne-Aveney et Besançon, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2024 validés en CLECT du 14 Décembre 2023 et 11 Avril 2024 restent inchangés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2024 relatifs à ces deux transferts de compétences.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 Décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} Janvier 2001,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 Juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

Vu le rapport de la CLECT du 26 Septembre 2024 joint en annexe,

Approuve, par 16 voix pour, les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2024 relatifs aux transferts de compétences décrits dans le rapport de la CLECT du 26 Septembre 2024.

7 – INFORMATIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

A/Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner ont été adressées en Mairie :

- par Maître Emmanuel PHILIPPE, Notaire à DOLE (39), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AB n° 126, d'une contenance de 11 a 90 et appartenant à Mme VARACCA (Chemin du Founelot)

- par Maître Jean-Charles BOCQUENET, Notaire à BESANCON (25), pour un bien sis à GRANDFONTAINE (25), cadastré Section AC n° 257, d'une contenance de 12 a 48 et appartenant à Mme OUDART (Impasse des Rattes)

La commune a renoncé à exercer son droit de préemption.

2/ Contrat Microbib

M. le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib pour la bibliothèque. Le contrat prend effet le 1/11/2024 pour une durée de 12 mois. Le montant de la redevance s'élève à 269 € HT/an.

3/ Dépenses

M. le Maire présente un état récapitulatif des dépenses de fonctionnement du mois de Septembre.

8 – QUESTIONS DIVERSES

Mme BORNE (CCAS) informe le Conseil Municipal que le repas des Aînés aura lieu le 21 Décembre à la Belle Epoque. Les colis seront commandés à PIREY.

La marche pour Octobre Rose a réuni environ 75 personnes, une somme de 527 € sera versée à Ligue contre le Cancer.

M. BERMOND précise qu'un encas avant de partir aurait été le bienvenu.

Mme BORNE souligne que les bénévoles manquent pour l'organisation.

Mme LAVAUX précise qu'il n'est pas facile de prévoir le nombre de participants.

M. LECOMTE suggère de faire 2 circuits dont un plus court.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 5 jeunes retraités ont été recrutés pour effectuer le recensement de la population en 2025.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux assistantes maternelles veulent créer une MAM (Maison d'Assistants Maternels) et souhaitent acquérir une maison Rue de Crot mais il faut l'accord de la commune. M. le Maire a rencontré Familles Rurales qui ne considèrent pas la MAM commune une structure concurrente.

Le Conseil Municipal valide donc la demande.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est tenue d'établir l'adressage des maisons. La Poste a fait parvenir un devis pour une somme de 1 900 €.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du déroulé de la cérémonie du 11 Novembre :

8 H 45 : Dépôt de gerbe à la stèle de Montferrand-le-Château

9 H 15 : Cérémonie au Monument aux Morts de Grandfontaine

10 H 00 : Messe en l'église de Boussières

Vin d'honneur offert par la commune de Velesmes-Essarts en Mairie de Grandfontaine.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Les Mardis des Rives ne seront pas organisés à Grandfontaine en 2025.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé au propriétaire d'une maison Rue des Deux Baraques concernant un mur en très mauvais état, le long de la route.

M. LECOMTE souligne que les documents préparatoires pour la réunion de la commission environnement n'ont pas été fournis. Par ailleurs, il demande qui a barré le chemin rural des Margots et à quelle date.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours gracieux a été déposé par M. RETROUVEY, l'affaire est portée devant le Tribunal Administratif. Le dossier est en cours d'instruction.

M. le Maire précise que ladite barrière peut être ouverte et le passage des piétons est ouvert.

M. LECOMTE regrette qu'une barrière ait été installée par un particulier, sans autorisation municipale.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la maison appartenant à la succession de Mme COUR est en vente. Le terrain attenant est un emplacement réservé au PLU, proposition de vente estimée à 75 000 €. M. le Maire a consulté les Domaines qui estiment la valeur du terrain à 80 €/m². Une proposition pourrait être envisageable à 105 €/m².

PLUi : Grand Besançon Métropole va prolonger les délais de signature, après les élections municipales.

M. LECOMTE signale des bois tombés sur les chemins VTT. Un groupe de marche de Chemaudin n'a pas trouvé les chemins en bon état.

Il informe le Conseil Municipal qu'une émission sur France Inter dimanche dernier a mis en exergue le Musée des Charmettes à Chambéry et M. Nicolas BOUSQUET.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un cambriolage a eu lieu à l'atelier communal.

Séance levée à 22 H 30

Le secrétaire,

C. RAVEL

Le Maire,

H. BERMOND